

ASSEMBLEE GENERALE DU 24 AVRIL 2010.
de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube
RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITES DE L'ANNEE 2009

Cette Assemblée Générale est la 3^{ème} que j'ai le plaisir de présider. En un peu plus de 2 années, j'ai déjà beaucoup appris sur l'organisation fédérale, et des relations avec les différents interlocuteurs traditionnels (Administrations, Monde agricole, forestier, etc...).

J'ai également pu observer qu'à plusieurs échelons (national, régional ou départemental), d'importantes mutations s'opéraient, souvent dans la précipitation, avec parfois une finalité négative ou des répercussions pour la chasse particulièrement insidieuses, qui ne se feront sentir que dans plusieurs années, d'où des craintes bien légitimes qui s'expriment çà et là.

N'étant pas d'un naturel pessimiste, je me dois tout de même d'évoquer ici quelques points susceptibles d'avoir une incidence sur notre activité et de vous faire part de mon sentiment.

Quelles conséquences vont avoir tous ces grenelles, ces tables rondes de la chasse, où les anti-chasses ont des sièges réservés, où les chasseurs ne sont pas majoritaires, ces réformes des collectivités territoriales, la R.G.P.P., l'avènement des DREAL et des Directions Départementales des Territoires ?

Avec le Plan National de Maîtrise du Sanglier et le Prélèvement Maximum Autorisé pour la bécasse fixé par l'échelon national, n'assistons-nous pas à une certaine étatisation de la chasse ?

Alors que les lois votées à la demande des chasseurs confiaient aux Fédérations la gestion du grand gibier et des dégâts de gibier, le PNMS pourrait en quelque sorte mettre notre indépendance sous tutelle.

Ce dossier a été monté en épingle par convergence d'intérêt des assureurs, qui se sont appuyés sur l'expertise de l'ONCFS et de certains agriculteurs dont il faut bien, en ces temps difficiles pour eux, cristalliser le mécontentement. Dans le même temps, le grave problème des surpopulations dans les réserves et autres territoires non chassés reste entier et n'inquiète pas le Ministère. Le Parlement s'est pourtant saisi de ce dossier qu'il estime prioritaire.

L'Etat voudrait donc de nouveau gérer le grand gibier ?

Une chose est certaine, il veut mettre en place des plans de gestion au Gibier d'eau et aux Oiseaux de passage et tout s'accélère, la machine s'emballe !!!

Pour la bécasse, n'est-il pas prévu une limitation nationale à 30 bécasses par chasseur et par an ? Là encore, il s'agit d'une proposition de la Commission et du Ministère de l'environnement qui en font une priorité.

Si ce PMA de 30 oiseaux par an et par chasseur est acceptable, il ne repose sur aucune base scientifique et n'est pas forcément adapté à notre département. En effet, notre tableau de chasse est plutôt modeste par rapport à celui des départements de l'ouest. Cette forme de cadenassage national qui constitue une véritable usine à gaz étatique enlevant toute autonomie de décision aux Fédérations départementales, est totalement inacceptable.

Autre préoccupation qui risque à terme de remettre en cause ou de limiter les pratiques cynégétiques et Halieutiques dans les zones Natura 2000. En effet, sur requête de la commission européenne, la cour de justice de Luxembourg vient de condamner la France pour avoir inscrit en droit national que la chasse et la pêche ne constituaient pas une perturbation..... Cela promet, quant on connaît l'importance du zonage Natura 2000 !!!

Nous sommes tous dans le même bateau car les activités agricoles et forestières seraient également concernées. Faudra-t-il recourir à des études d'incidence avant de pouvoir envisager la moindre activité sur un site ??

Après le mariage de la Carpe et du Lapin (je veux parler de la fusion entre l'ONEMA et l'ONCFS), voici ce que certains qualifient de pacte avec le Diable (pour ma part, je n'irai pas jusque là), je veux parler de la signature de la convention de collaboration signée entre la LPO, qui attaque nos arrêtés, et l'ONCFS, établissement qui, faut-il le rappeler, est largement financé par nos deniers.....

Enfin et pour terminer, en parlant de gros sous, saviez vous qu'en 5 ans, le montant des aides accordées par le ministère de l'écologie aux associations de défense de la nature ont augmenté de 55 % et qu'elles représentent 28 millions d'euros (à peu de chose près l'aide de l'état à l'ONCFS pour ses missions environnementales). On croit rêver, la crise ne serait donc pas la même partout ??? Au-delà des chiffres, les termes de la réponse du ministère nous interpellent : tenez-vous bien, lesdites associations seraient subventionnées afin de remplir des missions de service public et participer efficacement aux commissions consultatives et aussi de traîner l'état en justice pour faire annuler des arrêtés concernant la chasse ou les nuisibles et de prendre au passage quelques dommages et intérêts !! De qui se moque-t-on ???

Illustration dans l'Aube:

Fin Décembre, nous apprenons que l'A.S.P.A.S., Association anti-chasse bien connue, avait de nouveau attaqué l'arrêté préfectoral fixant la liste des espèces classées nuisibles, avec la complicité des milieux protectionnistes aubois, la LPO pour ne pas la citer. Maître Lagier, juriste de la Fédération Nationale des Chasseurs et spécialiste de ces dossiers, a rédigé un mémoire en défense, en appui de celui de M. le Préfet. En date du 1^{er} avril, et ce n'est pas un poisson, la décision du tribunal Administratif est tombée.

Ainsi, le pigeon ramier, l'étourneau, le putois et la martre ne sont plus classés nuisibles. L'insuffisance de comptes-rendus de captures et de dégâts pour les oiseaux et l'absence d'attestations de dommages pour les 2 mustélidés ont pesé lourd. Pour l'heure, et sur les conseils éclairés de Maître LAGIER, à notre demande, relayée par M. le préfet auprès du ministère de l'écologie pour qu'il interjette appel de cette décision injuste, ce dernier malgré un sérieux motif se montrerait plutôt hésitant. On comprend pourquoi !! des démarches sont en cours.

Fermeture de la chasse du gibier d'eau et des migrateurs :

Décidément les années se suivent et ne se ressemblent pas, sauf dans la médiocrité ! Des fermetures à tiroirs où, d'une année sur l'autre, chacun y perd son latin.

Cette année, les oies fermaient le 10 février (le 1^{er} en 2009) alors qu'on les gaze en mars / avril en Hollande. Par contre, les limicoles fermaient le 31 janvier au lieu du 08 février en 2009. Heureusement, la caille des blés, partie depuis belle lurette, ferme toujours le 20 février...!!!!

Site Pédagogique, de Formation et d'examen du permis de chasser de Dosches :

Après plus d'un an de multiples démarches et réunions, ce projet constitue un véritable feuilleton à rebondissements, comportant de nombreux épisodes. Espérons qu'il trouvera bientôt son épilogue afin que nous puissions commencer les travaux d'aménagement. Il devrait voir le jour sur des réserves foncières du Conseil Général, jusque là gérées par la SAFER.

Dans le cadre d'un large partenariat, (Municipalité - P.N.R.F.O. - Office du Tourisme des lacs - A.P.P.M.A. - Croqueurs de Pommes - Amis du Parc, et d'autres à venir en fonction des thématiques abordées etc...), outre le strict aspect formation et examen du permis de chasser, nous avons souhaité faire de ce centre un outil de développement local et durable, à vocation pédagogique et d'éducation à l'environnement à destination des scolaires mais aussi du grand public. Il convient de rappeler que cet ambitieux projet, qui a reçu le soutien de l'état et de M. le préfet, a été déterminant dans l'accord intervenu entre l'ONCFS et la FDCA pour le règlement amiable du contentieux. Ce site pédagogique fait partie intégrante de l'accord.

Malheureusement, à l'heure où nous rédigeons ces lignes, ce dossier est au point mort. Un profond désaccord auquel nous sommes totalement étrangers, entre le Conseil Général et la SAFER, en est la cause. Il serait particulièrement injuste que nous soyons victimes de cette situation, alors que nous avons déjà dû engager des frais pour la modification du PLU et que d'importants moyens humains FDCA - DDT - PNRFO - etc.. ont déjà été déployés en réunions et sur le terrain. Aussi nous sollicitons l'intervention de l'autorité préfectorale pour nous sortir de cette impasse. Nous savions très bien que des contraintes liées au Parc, à Natura 2000, à la ZPS, au PLU, et plus généralement à un contexte pas très favorable à la chasse, ne nous rendraient pas la tâche facile, mais nous étions loin d'imaginer que tous ces obstacles franchis, grâce à une large concertation impulsée par M. FOURMY, directeur de la DDT et à une parfaite transparence, nous éprouverions encore aujourd'hui des difficultés dont les origines se trouveraient au niveau agricole local où des intérêts personnels seraient en jeu .

Perdrix Grise :

Pour la 3^{ème} année consécutive, 2009 n'a pas été un bon millésime qui a, une nouvelle fois, connu une reproduction catastrophique, d'où une limitation de sa chasse à une seule journée, à l'exception des territoires en contrat de gestion ou en plan de chasse disposant de quotas de prélèvement.

Compte tenu de la faiblesse du cheptel, de nombreuses sociétés ont d'ailleurs pris elles-mêmes la sage décision de ne pas chasser l'espèce.

Suite à la création d'un groupe de travail et de réflexion Perdrix Grise :

- les contrats de gestion volontaires, alliant simultanément aménagement, piégeage et gestion, bénéficient d'aides plus incitatives (Aménagements cultureux financés à 60% F D C A et 40% Société), barème de subvention majoré de 50 %. On notera la signature de 2 contrats de gestion désignés ci-après :

- La PREVOTERIE, qui regroupe les Sociétés de chasse de Droupt Saint Basle, Les Grandes Chapelles et l'Amicale du Canis pour 3.245 ha.
 - La SENTINELLE, qui regroupe les Sociétés de chasse d'Aubeterre, Feuges, Vailly et la Ferme du Mont Bel Air pour 2.990 ha,
- sur ces mêmes bases, une opération expérimentale de renforcement de population de Perdrix Grise a vu le jour à Dampierre, avec le concours de la Société Gibagri et M. Thierry BOURGEOIS, éleveurs, qui fournissent 1/3 des oiseaux lâchés. On notera une remarquable mobilisation des chasseurs locaux. Tout n'est donc pas perdu, à condition que chasseurs et agriculteurs oeuvrent de concert. Souhaitons que les incertitudes concernant la réglementation PAC, sans cesse en évolution et qui constituent souvent un frein à la réalisation d'aménagements, soient levées.

Quant au Lièvre, il a également quelque peu souffert des aléas climatiques. On note une situation disparate à travers le département. Les premiers comptages traduisent une légère hausse qui reste toutefois à confirmer. L'analyse des tableaux de chasse révèle une meilleure reproduction que la saison précédente, mais qui reste inférieure à la moyenne habituellement constatée.

En ce qui concerne le grand gibier, les attributions de chevreuils se sont globalement maintenues aux environs de 7.300 têtes.

Le Cerf est aujourd'hui bien représenté dans tous les grands massifs forestiers, où son développement est possible. Les attributions, avoisinent les 1000 têtes, elles sont en très légère mais constante progression. On notera toutefois un taux de réalisation anormalement bas sur les biches, notamment sur l'Orient, essentiellement dû à l'effet Réserve.

Quant au tableau de chasse Sanglier départemental, il baisse pour revenir à un peu plus de 7101 têtes contre 9.000 en 2008. Cela laisserait-il augurer un retour à la normale, nous l'espérons.

LES DEGATS de GIBIER 2009:

UNE SITUATION QUI RESTE PREOCCUPANTE MAIS SOUS CONTROLE!

406 669 €, c'est ce que les dégâts, frais d'expertises compris, coûtent aux finances fédérales. La relative stabilité enregistrée en termes de montant (400 713 € en 2008) et de dossiers d'indemnisation (567 contre 570 en 2008) ne saurait nous satisfaire.

En effet, elle est essentiellement due à la baisse du prix des denrées agricoles. Si l'on s'en réfère aux surfaces sinistrées, on constate qu'elles augmentent fortement pour les céréales puisqu'elles passent de 92 ha en 2008 à 162 ha en 2009, de même pour les prairies dont les surfaces de remise en état ont été multipliées par 2. Quant aux maïs et les oléo protéagineux, ils restent stables.

Il convient de ne pas perdre de vue que l'indemnisation des dégâts de gibier, si elle est légale, ne peut constituer une fin en soi, tout simplement parce que si l'agriculteur sème, c'est pour récolter. Les finances fédérales, donc celles de l'ensemble des chasseurs, ne sont pas inépuisables, surtout avec l'inexorable et régulière baisse du nombre de permis que nous connaissons.

Le tableau de chasse départemental sanglier de la saison 2008/2009 a connu une très forte augmentation en passant de 6 500 à 9 000 têtes. L'excellente glandée d'il y a 2 ans avait favorisé la reproduction de l'espèce, donc son accroissement. Par contre, l'an passé, l'absence de fruits forestiers a eu l'effet inverse. L'objectif affiché de baisser les densités dans certains massifs soumis à plan de gestion est en passe d'être atteint. Il a fallu pour cela la mise en œuvre de contraintes réglementaires imposant des **Prélèvements Minimum Obligatoires**, y compris un quota de laies adultes. En règle générale, et à quelques exceptions près, selon les secteurs les tableaux de cette saison sont inférieurs de 20 à 25 %, mais la bonne glandée 2009 a généré une importante production de marcassins, ce qui peut laisser à penser que notre sus scrofa n'est pas en péril. D'autre part, la possibilité de chasser le sanglier tous les jours de la semaine en dehors des Plans de Gestion, c'est-à-dire dans les secteurs où le développement de l'espèce n'est ni souhaité, ni souhaitable, a été rétablie. Par conséquent, la plus grande vigilance et le contrôle des populations restent de rigueur, si l'on veut rester crédibles et conserver son efficacité à notre politique de prévention des dégâts.

Dans ce domaine, avec ses structures de gestion, son organisation basée depuis toujours sur la concertation et un large partenariat avec toutes les parties concernées dont notre administration de tutelle qu'est la DDT, notre Département ne s'en sort pas trop mal contrairement à d'autres ; il ferait même figure de bon élève ! Aussi, je formule le souhait que l'on maintienne ce cap et que le discernement ne laissera pas la place à des décisions inadaptées, descendant des sphères parisiennes. Nous nous sommes donnés les moyens de notre politique de gestion du sanglier et avons toujours su prendre nos responsabilités le moment venu ! Chacun s'accorde à le reconnaître !

Surveillance et examen sanitaire de la venaison :

En vigueur depuis le 1er Juillet 2009, cette obligation légale concerne essentiellement les chasses qui commercialisent du gibier. Toutefois, cette formalité s'applique également à la venaison devant être servie lors d'un repas de chasse.

Cet examen doit être réalisé par un chasseur référent, spécialement formé à distinguer par un simple examen des carcasses et des viscères "le normal du douteux". Il est, par ailleurs, chargé de remplir la fiche d'examen initial, qui accompagnera la venaison pour assurer la traçabilité

Par souci d'efficacité et d'un point de vue pratique, il paraît judicieux que le choix du chasseur référent se porte sur la personne chargée de vider et de découper les carcasses.

C'est Philippe LECLERCQ, Technicien fédéral, qui assure les sessions de formation réglementaires qui ont concerné à ce jour un peu moins de 100 personnes.

Les inscriptions sur papier libre sont reçues au secrétariat de la FDCA.

Les sessions sont organisées en fonction du nombre de candidats

De la venaison pour les plus démunis :

Relayant une opération nationale coordonnée par la FNC, votre Fédération à répondu présente.

Pas si mal pour une première !! 30 pièces dont, 1 cerf, 3 chevreuils et 26 sangliers, soit 1 tonne et demi de venaison ont été collectées par Philippe LECLERCQ, technicien, qui s'est spontanément porté volontaire un jour de repos hebdomadaire. Un grand merci à tous, aux responsables de chasse et à leurs chasseurs qui se sont mobilisés pour cette noble cause (certains ont fait don de la quasi-totalité de leur tableau de chasse); en particulier MM. Docquet-Chassaing, Etienne, Falmes, Goutorbe, Marquot, Rapeneau (qui a également mis à disposition sa chambre froide) et Vigneron.

L'assurance chasse en même temps que le permis :

Pour la 2^{ème} saison consécutive, la possibilité de souscrire son assurance chasse en même temps que la validation annuelle est en nette progression. Elle a profité à **2 381** chasseurs contre **1 678** l'an passé. La compagnie d'assurances AXA AGENCE CORREIA – ODEONT ristourne à la FDCA **2,50 €** par souscription, soit un total de **5 815 €**, somme intégralement consacrée à la communication.

Une réduction de 50 % à l'intention des nouveaux chasseurs est également consentie par l'assureur. 110 d'entre eux ont bénéficié de cet avantage !

La Réserve Naturelle de l'Orient :

Une volonté plus affirmée et de nets progrès sont constatés en matière d'opérations de décantonnement des sangliers, qui y trouvent refuge en période de chasse.

Une augmentation du nombre de battues, l'utilisation de chiens ont permis de réaliser un tableau de 72 sangliers contre 103 en 2008, dans le respect des règles de prélèvement du Plan de Gestion.

Quoi qu'il en soit, cette réserve continue de nous poser des problèmes. Sa fréquentation en période de chasse par des grands cervidés en nombre de plus en plus important se confirme.

Comme dans toute zone, pas ou insuffisamment chassée, le Grand Gibier "s'empile" avec les conséquences que l'on sait. Il serait regrettable que, ce que l'on reproche et déconseille de faire au chasseur, soit mis en pratique par des institutions. En matière de gestion du Grand Gibier, la politique des réserves est un non-sens écologique, voire économique.

La sécurité :

Le port de vêtements de couleur vive dits "fluo" (veste ou gilet) est obligatoire par arrêté préfectoral depuis le 1^{er} juillet 2008. Cela concerne toute personne armée ou non, participant à une action de chasse en battue au grand gibier.

Les comportements dangereux sont désormais susceptibles d'être qualifiés de délit de "mise en danger de la vie d'autrui" et poursuivis comme tel. Une affaire est actuellement pendante devant le tribunal avec partie civile de la F.D.C.A. Attention donc aux tirs en direction des habitations et des routes ou en travers de ces dernières et, plus généralement, au strict respect des règles de sécurité.

Tir du Lapin de garenne à compter du 15 août :

Après plusieurs démarches réitérées pendant 3 ans, la dernière ayant été relayée par la FRC en 2009, afin de permettre la réduction des effectifs et ainsi de prévenir les dégâts, nous avons enfin obtenu la possibilité de tirer l'espèce par anticipation sous le régime de l'autorisation

QUELLES PERSPECTIVES POUR LA SAISON 2010 / 2011

Bien évidemment, nous l'espérons meilleure que 2009 / 2010 sur le plan cynégétique en général, mais surtout en matière de Petit gibier et tout particulièrement pour la Perdrix Grise. Cette dernière fait d'ailleurs l'objet d'une attention toute particulière à l'échelon régional avec le lancement d'une nouvelle étude basée sur du radiopistage. Pilotée par la FRC et l'ONCFS sur un territoire situé à Courtisols dans la Marne, toutes les

relations perdrix / pratiques agricoles / prédation / météo / produits phytosanitaires / insectes etc ...y seront passés au crible.

Le Prix du Timbre fédéral :

Le prix du timbre fédéral reste inchangé à **73 €**. Ainsi que celui de la cotisation obligatoire fixé à **0.35 € / ha** (pour la 5^{ème} année consécutive)

Le prix de la validation nationale Grand Gibier, fixé par la Fédération Nationale passe de **70 à 72 €**. Pour lutter contre le nomadisme économique des permis nationaux, le prix de cette catégorie de permis est maintenu à **95 €**, et ce quel que soit le département de validation.

Le prix des bracelets :

Il est revu à la baisse pour toutes les catégories. En effet, nous sommes sur le point d'atteindre l'objectif que nous nous étions fixé soit 2 exercices en réserve sur le compte dégâts de gibier. Sur le même principe qui prévalait pour le timbre grand gibier Il a donc été décidé de diminuer sensiblement les montants des différents dispositifs de marquages ainsi que celui des cotisations sectorielles à l'hectare, tels qu'ils vous seront proposés tout à l'heure.

Un nouveau logo pour 2010 :

Ce nouveau logo est le fruit d'une réflexion collégiale de l'ensemble des administrateurs et personnels fédéraux.

De par sa conception, ses formes et ses couleurs résolument modernes, il symbolise un nouveau départ de la Chasse Auboise, que je souhaite la plus diversifiée possible quant aux espèces chassables et chassées et aux modes de chasses pratiqués, (de l'alouette au cerf). Il n'y a pas que le sanglier !! Une chasse plurielle est une chasse plus riche et plus forte.

Des grands travaux qui nous concernent :

A échéance de quelques années, notre département va connaître de grands chantiers favorables et indispensables à son développement économique. Je veux parler de l'électrification de la ligne Paris / Bâle, du gazoduc et de la mise à grand gabarit de la Seine. Inévitablement, ces travaux vont entraîner à des degrés plus ou moins importants des atteintes aux milieux qui devront trouver compensation .Comme pour l'éolien nous entendons bien nous positionner à ce sujet .Concernant la vallée de Seine nous espérons vivement que le projet de Réserve Naturelle de la Bassée ne constituera pas comme cela semble se dessiner, une monnaie d'échange avec les protectionnistes qui se ferait au détriment des usagers et des ayant droits locaux dont les activités seront fortement limitées voire interdites .

LE PERSONNEL FEDERAL

L'effectif est toujours de 13 personnes, il se répartit comme suit :

- | | |
|--------------------------------------|--|
| • Directeur | Mr P. HECHT |
| • Comptable et Régisseur de recettes | Mme F. SOUILLARD |
| • Secrétaires | Mme F. FERREIRA
Mme M. STENKWICH
Mme M. ROUSSEAUX |
| • Technicien Supérieur Coordinateur | Mr P. LOWENSTEIN |
| • Techniciens | Mr B. BAUDOUX
Mr P. LECLERCQ |
| • Techniciens Adjoints | Mr C BAZIN
Mr L. CHASTRAGNAT
Mr L. JACQUARD
Mr S. MONCHATRE |
| • Agent de maintenance | Mr D. PLAZA |

Il est plus spécialement chargé de l'entretien du Siège Social, ainsi que du fonctionnement des installations de formation et d'examen pratique du permis de chasser.

CONCLUSION

Au cours de cet exercice votre Conseil d'Administration et moi même, avons oeuvré, **dans l'intérêt de tous les chasseurs et de tous les modes de chasse.**

Le petit gibier, et notamment la Perdrix, reste bien entendu la priorité de toute l'équipe fédérale (administrateurs et personnels) qui, plus que jamais, reste mobilisée pour vous aider dans vos démarches !

Enfin, je vous donne rendez-vous les 12 et 13 Juin prochains au Parc de Menois pour un week-end festif "Nature en Fête", un grand évènement réunissant tous les acteurs du monde rural, rassemblé pour l'occasion autour des thèmes suivants :

L'Eau –l'Air –la Terre et la Forêt.

Sur une vingtaine d'hectares, sont attendus une centaine d'exposants, les différents organismes et représentants d'associations agissant dans nos campagnes. Y seront également présentés de nombreux animaux et divers spectacles, aussi variés qu'originaux, dont un grand feu d'artifice le samedi soir, ceci pour promouvoir le dynamisme de notre campagne Auboise.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier tous les chasseurs et responsables de chasse qui, de près ou de loin, ont aidé notre Fédération dans ses missions sur le terrain, et également :

- Tous les parlementaires aubois
- Monsieur le Préfet de l'Aube,
- Le Directeur Départemental des Territoires, Monsieur Jacques FOURMY, et ses collaborateurs, Messieurs COIFFIER et MIGNON
- Les Instances Agricoles :
 - Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture,
 - Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles,
 - Monsieur le Président du Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs de l'Aube.
- Monsieur Pierre-Jacques CARLES, Directeur de l'ONF,
- Madame et Messieurs les Estimateurs dégâts de gibier,
- Messieurs les Lieutenants de Louveterie,
- Monsieur Roy de la Société générale pour son fidèle soutien financier, notamment lors de la réalisation du fascicule sur le lièvre et la perdrix et de l'opération "100 bouchons" en Champagne crayeuse"
- La Presse Locale et Agricole, qui relate fidèlement nos activités dans ses colonnes,

Sans oublier, les personnels administratifs et techniques pour la qualité et le volume du travail qu'ils fournissent au sein de la Fédération.

Voici pour mon rapport moral. En ce qui concerne le rapport d'activités détaillé de votre fédération constituant la suite de ce document, je vous laisse le soin d'en prendre connaissance.

Merci de votre attention

Le Président

Claude Mercuzot

RAPPORT D' ACTIVITES DE LA F.D.C. AUBE
au cours de l'année 2009

VALIDATION DES PERMIS DE CHASSER PAR LA FDCA

<u>Saisons</u>	09/10	08/09	07/08	06/07	05/06	04/05	03/04
Timbres fédéraux	10 636	10 866	11 122	11 270	11 470	11 478	11 527
Timbres Grand Gibier Aube	-	-	-	-	11 136	10 986	11 044
Validation Nationale Grand Gibier	1 484	1 532	1 709	1 759	1 798	1 871	2 026
Dont timbres fédéraux Nouveaux chasseurs	150	-	-	-	-	-	-
Dont timbres fédéraux Nationaux Nouveaux chasseurs	10	-	-	-	-	-	-

Aux 10 636 validations Aube, il convient d'ajouter :

9 validations temporaires de 9 jours (9 en 2008/2009), et

501 temporaires "3 jours" contre 420 en 2008/2009. Cette formule, en vigueur depuis 2006, ne cesse de prendre de l'ampleur.

Par rapport à la saison 2008/2009, nous avons perdu :

- 230 Timbres fédéraux contre 256 en 2008/2009, soit une érosion de 2 %

- 48 validations nationales Grand Gibier contre 177 en 2008.

Cette baisse, si elle paraît importante, a de toute évidence, été en partie compensée par l'augmentation des validations temporaires.

Enfin, en instaurant une validation nationale à 95 € valable quel que soit le Département de validation, le législateur a mis fin au nomadisme économique des permis nationaux.

La totalité des Fédérations étant en Guichet Unique, la concurrence était rude, ce qui était particulièrement malsain.

Le Guichet Unique est à présent bien rôdé.

Ce sont quelques 12 131 permis qui ont été validés par les services fédéraux, dont :

- 11 068 (dont 510 temporaires) pour l'Aube.
- 1 063 pour d'autres départements.

La moitié des permis est délivrée entre le 20 Juin, date de début de l'opération et la fin Juillet.

Durant cette période, les personnels peuvent être amenés à traiter jusqu'à 4 à 500 dossiers par jour.

A quelques exceptions près, en temps normal la plupart des chasseurs de l'Aube reçoivent leur permis dans les 72 heures.

S'il est complet, un dossier arrivé le matin est traité dans la journée et le permis est réexpédié le soir même au domicile du demandeur.

La validation du permis via internet sur le site www.fdc10@fdc10 est désormais possible. Seule une centaine de chasseurs internautes ont utilisé ce moyen qui par ailleurs est administrativement très lourd pour la régisseur de recettes.

Une ombre au tableau, le mécanisme de délivrance des permis, pourtant bien rôdé, est confronté aux nombreux et parfois importants retards d'acheminement du courrier depuis l'ouverture du nouveau centre de tri de la poste de Lavau.

Un bon conseil : Compte tenu de ce qui précède, n'attendez pas la dernière minute pour nous adresser votre demande de validation ! Il est rappelé que, pour éviter tout acte de malveillance lors de l'acheminement du courrier, les dossiers sont envoyés sous enveloppe anonyme grand format, sans signe distinctif.

Surveillez donc bien votre courrier entre le 15 et le 25 Juin et ne confondez pas notre envoi avec une quelconque publicité que vous destineriez à la poubelle, ce qui arrive plus souvent que l'on croit.

Mesures en faveur des nouveaux chasseurs (Permis délivré depuis le 01 Janvier 2009)

Réduction de 50 % sur le montant de tous les types de cotisations annuelle ou temporaire, départementale ou nationale, de même, pour une validation Grand Gibier.

AXA assurances reconduit également à une remise de 50 % sur le montant de l'assurance chasse proposée dans le cadre du Guichet Unique. Qu'elles en soient vivement remerciées.

L'EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER :

- La Formation Pratique :

Obligatoire et placée sous la responsabilité de Michel RIBILLY, elle a lieu au Centre de Formation de COURTERANGES. L'encadrement des candidats est assuré par des personnels techniques, des administrateurs, et des lieutenants de l'ouvèterie.

Concernant l'armement et la balistique, nous bénéficions gracieusement de l'expérience de Monsieur DELVA, armurier retraité.

- La Formation Théorique :

Egalement obligatoire, et préalable à l'examen, elle est dispensée au Siège de la Fédération par le Service Technique.

Afin d'augmenter les chances de réussite à l'examen, des DVD de formation et de préparation à l'examen sont mis à la disposition des candidats au prix coûtant de 20 €.

Un manuel est également disponible, au prix réduit de 5 € (15 € dans le commerce).

- Les résultats :

	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002
Inscrits	275	225	169	330	287	249	486	550
Présents	220	203	143	252	257	200	428	436
Reçus	188	156	122	200	218	167	322	258
% réussite	84.45	76.85	85,31	79.4	84,5	83,5	75,2	59,2

Le taux de réussite du Millésime 2009 est de plus de 84 % ; comparé à celui des autres Départements, reste honorable et témoigne de la qualité certaine de la formation dispensée.

Le nombre des candidats inscrits à l'examen (275 en 2009 contre 225 en 2008), bien qu'il soit en hausse, ne suffit pas à enrayer la baisse des permis.

27 séances de formation (théorique et pratique) dont 10 facultatives ont été organisées.

Il est à souligner que, lors de l'examen, Sécurité oblige, toutes les erreurs dans le domaine de la sécurité sont systématiquement sanctionnées par l'élimination du candidat.

A condition qu'ils assistent avec assiduité aux différentes séances de formation proposées, et qu'ils préparent sérieusement leurs examens, les candidats sont pratiquement assurés du succès.

Compte tenu des délais impartis, s'ils veulent pouvoir faire la prochaine ouverture, les futurs candidats doivent, sans attendre, s'inscrire au secrétariat de la Fédération.

Chasse accompagnée, Pensez-y !!

Le succès rencontré par cette formule est indéniable.

Elle permet à toute personne de 15 ans minimum sans limite d'âge de s'initier avec un chasseur expérimenté, dès lors qu'elle a suivi une formation pratique spécifique en présence de son accompagnateur, appelé "Parrain".

Une autorisation valable un an est délivrée au candidat. Deux possibilités s'offrent alors à lui :

- soit il pratique la chasse accompagnée durant une année avant de se présenter ou non à l'examen,
- soit il poursuit son apprentissage par la voie normale, en suivant les deux formations (théorique et pratique), pour ensuite satisfaire aux deux épreuves de l'examen. Après l'obtention du précieux document vert, il devra toutefois attendre l'âge de 16 ans pour pouvoir valider son volet annuel et pratiquer la chasse sans accompagnateur.

L'ECOLE DE CHASSE DE LA PETITE ITALIE

Dans le souci de mieux intégrer les jeunes permis dans le monde de la chasse et d'améliorer leur formation notamment à la sécurité, la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube leur propose de mettre en pratique ce qu'ils ont appris en participant à une partie de chasse aux sangliers. C'est l'objectif de l'Ecole de Chasse.

Depuis 2004 elle s'est installée sur le site de la Petite Italie avec l'accord bienveillant de l'IIBRBS, du PNRFO et de l'O.N.F. Monsieur Daniel GOUTORBE, met gracieusement à disposition sa cabane de chasse et nous permet d'utiliser une partie de son territoire. Monsieur Jackie COLLOT et son épouse Colette s'occupent de l'intendance. Que toutes ces personnes soient remerciées, sans oublier les fidèles bénévoles qui encadrent nos jeunes permis.

Ainsi, 7 journées Ecole ont pu être organisées, sous la responsabilité de Michel RIBILLY, de Novembre à Janvier.

Elles ont mobilisé 284 personnes dont :

- 62 jeunes postés,
- 120 traqueurs,
- 102 moniteurs ou observateurs.

12 sangliers ont été prélevés comprenant 3 laies de plus de 65 kg dont 1 obligatoire (une fois n'est pas coutume, erreur de tir oblige,).

Interviennent également à cette occasion l'Association des Chasseurs à l'Arc et l'UNUCR.

LA SECURITE A LA CHASSE ET LES ACCIDENTS

Globalement, en France, depuis 1997, la courbe de suivi des accidents laisse apparaître une nette diminution. Au cours de la saison qui s'achève, bien que les statistiques n'aient pas encore été publiées, notre Région a connu 1 accident mortel qui s'est produit dans la Marne.

Cela n'arrive pas qu'aux autres ! Notre vigilance ne doit pas faiblir. Elle doit être de tous les instants.

Ceci passe par le strict respect des règles de sécurité, avant, pendant et après l'action de chasse.

Rappelons que les accidents concernent indistinctement les chasseurs de gros gibier et de petit gibier et qu'ils sont généralement dus à des tirs précipités sans identification préalable et certaine.

Le port de vêtements, dits fluo, de couleur vive (gilet ou veste), jusque là simplement recommandé, est devenu obligatoire par arrêté préfectoral. Chaque responsable de chasse veillera à faire de cette obligation une application stricte, en prévoyant au besoin l'exclusion d'un sociétaire ou actionnaire récalcitrant.

LES PRINCIPALES ACTIVITES DU PRESIDENT ET DES ADMINISTRATEURS

En plus des commissions spécialisées, les administrateurs se sont réunis 8 fois en formation de Conseil d'Administration.

Ils ont présidé 8 réunions de sous-commission de Plan de chasse et participé à autant de réunions de secteurs, préalables à l'Assemblée Générale ; ceci en plus du suivi et du contrôle des activités courantes de la Fédération.

Les principales études et décisions ont, notamment, porté sur les activités ou thèmes suivants :

- **Contacts multiples** avec l'ensemble des Parlementaires Auboisi qui ont toujours eu une oreille attentive à nos préoccupations. Qu'ils en soient vivement remerciés.

Sans leur concours face aux pressions du lobby écologiste et anti-chasse, nous n'aurions pu sauver ou obtenir certaines dispositions réglementaires et législatives favorables à notre activité.

- **Suivi des procès verbaux**

Après examen des procès verbaux dressés par l'O.N.C.F.S. ou la Gendarmerie Nationale, la **Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube** se constitue partie civile, à chaque fois que les chasseurs subissent un préjudice, notamment au titre de l'image de marque ou de celui de la protection de la nature.

Ainsi, avec le concours de notre avocat, Maître PLOTTON, une trentaine d'affaires de braconnage ont été traitées ou sont en cours d'instruction. Les décisions du Tribunal ne sont malheureusement pas toujours à la hauteur de nos espérances, ce que nous regrettons vivement.

Si nous voulons rester crédibles, et notamment vis-à-vis de nos détracteurs, il est indispensable de sanctionner sévèrement les quelques brebis galeuses agissant dans nos rangs.

- **Schéma Départemental de Gestion Cynégétique**

Approuvé par arrêté préfectoral en date du 21 Juillet 2006, préfacé par Monsieur le Préfet, il se décline en 9 orientations qui sont les suivantes :

- AMELIORER la qualité des habitats de la Faune Sauvage.
- AMELIORER la connaissance et la gestion de la Faune Sauvage.
- MAITRISER les Dégâts.
- AMELIORER la qualité des formations.
- AMELIORER la sécurité.
- MAINTENIR le rôle essentiel du Réseau SAGIR.
- AMELIORER la communication entre les chasseurs et leurs représentants.
- AMELIORER la communication entre la F.D.C.A. et les non-chasseurs.
- VALORISER les différents modes de chasse.

Véritable outil de gestion et de communication, y compris à destination des non chasseurs, ce document réglementaire, validé pour 6 années est opposable aux chasseurs et à leurs structures.

De l'expérience acquise et dans un but d'amélioration, quelques amendements ont été apportés concernant notamment la sécurité qui sera renforcée avec le port du gilet ou veste fluo devenu obligatoire, la prévention des dégâts (clôtures électriques et agrainage), l'obligation de prendre la totalité des dotations de bracelets, ainsi que la fixation de prélèvements minimum obligatoires, tant quantitatifs que qualitatifs, comme cela a été le cas en matière de Sanglier sur les massifs de l'Orient et de Rumilly/Chaource.

Ce schéma établit et engage la politique cynégétique départementale sur le long terme. Il revêt donc une importance capitale pour l'avenir de la Chasse dans l'Aube.

- Participation à la **Commission Départementale d'Orientation Agricole** au titre de la protection de la Nature et à diverses autres Commissions (CLIS Soulaines, Sites et Paysages, Elimination des déchets, etc...).
- Représentation à la **Mission d'Aide et d'Information aux Associations (MAIA)**, placée sous l'égide de la **Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports**.

COMMUNICATION

- En partenariat avec l'Est Eclair, la Revue Fédérale «CHASSE NATURE» est diffusée 2 fois l'an à 44 000 exemplaires. Celle-ci constitue la pièce maîtresse de notre stratégie de communication, puisqu'elle s'adresse également au grand public.

L'édition de 2 Lettres Internes du Chasseur de l'Aube à l'intention des seuls chasseurs complète utilement notre outil d'information et de communication.

- L'opération "Jachères Fleuries"

Avec l'aide financière du Conseil Général pour la fourniture des semences, le soutien technique de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube pour le montage des dossiers et la distribution des semences, l'appui administratif de la **Direction Départementale des Territoires**, ainsi que la participation active et déterminante des agriculteurs.

Cette campagne de communication répond également à un double objectif : Paysager et écologique.

Bilan : En 2009, cette opération semble s'essouffler puisque de 170 parcelles (257 en 2008) couvrant 76 ha (88 en 2008), nous passons en 2009 à 124 parcelles pour 44 ha.

Compte tenu des initiatives privées, parmi lesquelles on recense de nombreuses initiatives communales, on estime que cette campagne de fleurissement a porté en réalité sur 80 ha répartis à travers le département.

Pour 2010, ce partenariat "Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube et Conseil Général" est reconduit, mais à concurrence de 5 000 € seulement, en raison de la disparition de la jachère obligatoire, qui va inévitablement se traduire par une baisse des implantations. Quoiqu'il en soit, à ce jour, de nombreuses municipalités se manifestent déjà.

- Relation avec les autres utilisateurs de la nature par le biais de leurs Associations :

- COMITE DE TOURISME EQUESTRE
- AUBE EVASION SPORT NATURE de Fontvannes
- FEDERATION DE RANDONNEE PEDESTRE Comité Aube
- Tenue d'un stand :
 - à la foire d'Arcis sur aube
 - à la fête de l'agriculture à Echemines
 - à la journée Renoir à Essoyes
 - à la randonnée "Bulles en balade" à Ville sur Arce
 - à la soirée chasse à Décathlon

- Lutte contre la Mucoviscidose

Ayant décidé de continuer à soutenir cette noble cause, en partenariat avec l'Association Départementale "Vaincre la Mucoviscidose", présidée par la dynamique Madame LHERMITTE, votre Fédération vous invite à vous mobiliser toujours plus nombreux, en ramassant et en collectant les douilles de carabine en laiton, ou encore en effectuant des dons par chèque libellé à l'ordre de "Vaincre la Mucoviscidose" que vous adresserez au Siège de la FDCA.

- Concertation avec l'Association "LES AMIS DE LA NATURE DE L'AUBE", notamment pour l'organisation du traditionnel Brevet COLLARD.

Une fois de plus, démonstration est faite que ce genre de manifestation regroupant plusieurs centaines de participants peut se dérouler dans de parfaites conditions, y compris en période de chasse et même le jour de l'ouverture de la chasse au lièvre. Une seule condition : qu'il y ait un dialogue préalable et un respect mutuel entre ces amoureux de la nature que sont les chasseurs et les randonneurs.

ACTIVITES DU SERVICE TECHNIQUE

➤ **Les 7 Techniciens Fédéraux ont animé ou participé à :**

- 268. réunions d'information, dont 110 concernent le petit gibier.
- 233 opérations de comptages : grand gibier 54, petit gibier 140 et gibier d'eau 39. Plus de 11 000 ha ont été recensés lors des comptages de couples de perdrix grise au printemps.

➤ **Préparation à l'examen du permis de chasser** : formation théorique et pratique des candidats.

➤ **Animation et développement des G.I.C.**

A ce jour, il existe, dans l'Aube, 29 unités de gestion (GIC ou Entente), pour la plupart en Plan de Gestion Cynégétique.

Elles couvrent à présent 257 057 ha :

- 13 structures grands gibiers pour 91 613 ha.
- 16 structures petits gibiers pour 183 444 ha.

➤ **Préparation des plans de gestion et des plans de chasse à l'intention :**

➔ Des Sous-Commissions de secteur.

➔ De la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Les attributions de plan de chasse

SAISONS ESPECES	Prévisions 2010 / 2011	RAPPEL DES SAISONS PRECEDENTES						
		09/10	08/09	07/08	06/07	05/06	04/05	03/04
CERF	920	994	893	863	866	867	874	847
CHEVREUIL	7250	7 322	7 289	7 313	8 196	8 261	8 196	7 697

➤ **Constitution des dossiers aménagements subventionnés**

A ce jour, seul le dispositif haie a été reconduit par le Conseil Régional. Pour 2011, les conditions d'attribution devraient être revues.

Comme nous l'avions indiqué, les finances fédérales ne permettent pas de faire face au désengagement de la Région en matière d'aide à l'implantation de bandes intercalaires. Toutefois, sur les sites expérimentaux Petit Gibier, la Fédération s'est substituée à la Région.

➤ **Conseils et aide à la plantation**

Dans le cadre de l'opération "100 bouchons en Champagne crayeuse" menée sur le GIC Thibaud de champagne 268 buissons, composés de 12 000 plants répartis sur 12 communes totalisant 17 000 ha, soit un linéaire de 5 300 mètres. A ce jour, la F.D.C.A. peut être fière d'afficher plus de 110 km de haie implantés à son initiative depuis 20 ans.

➤ **Suivi et contrôle des Jachères Environnement Faune Sauvage**

TYPE DE CONTRAT	2009		2008		2007		2006		2005	
	Nbre Parcel- les	Ha	Nbre Parcel- les	Ha	Nbre Parcel- les	Ha	Nbre Parcel- les	Ha	Nbre Parcel- les	Ha
Classique (sans compensation financière)	0	0	5	6	5	1	5	1	9	20
Adapté (en place jusqu'au 15 Jan.) 122 €/ha	45	57	61	75	136	219	158	248	135	253
Mellifères	18	26								
T O T A U X	63	83	66	81	141	220	163	249	144	273

Il convient d'ajouter aux chiffres de l'année 2009 les 44 ha de jachères fleuries, répartis dans le Département.

La Jachère Environnement Faune Sauvage, qui connaissait un succès certain est amenée à disparaître et a déjà très fortement régressé, seules quelques initiatives volontaires subsisteront.

Dans l'Aube, la période d'interdiction d'entretien mécanique des jachères déterminée par arrêté préfectoral s'étend désormais du 15 Mai au 07 Juillet. Elle constitue un progrès non négligeable, car elle prend mieux en compte la période de confection des nids, de ponte, d'incubation et d'élevage des jeunes. La date du 14 Juillet serait idéale. A ce sujet nous comptons sur l'appui des instances agricoles et des autorités préfectorales.

➤ **Contribution aux diverses études d'impact et à certaines commissions de remembrement**

C'est essentiellement en fournissant des données aux divers bureaux d'étude ou en qualité de PQPN que nous intervenons.

➤ **Interventions scolaires et Grand Public**

- A CROGNY, dans le cadre du CIEBA (Centre d'Initiation à l'Environnement du Bassin de l'Armance), dont nous sommes partenaire et membre actif.
Nos interventions ont pour but de sensibiliser les jeunes et de leur faire connaître la faune locale qu'ils ignorent trop souvent. De nombreux scolaires, originaires de l'agglomération Troyenne, en bénéficient.
- Animations Nature en milieu scolaire.

➤ **Centre de Sauvetage**

Seulement 117 œufs (prés de 4 fois moins qu'en 2007) ont été récupérés essentiellement par les employés des usines de déshydratation de luzerne.

30 poussins seulement ont pu voir le jour, du jamais vu. Compte tenu de la mortalité, la production du Centre de Sauvetage a été quasiment nulle. Elle est malheureusement à l'image de la reproduction désastreuse que nous avons connue dans la nature. 20 perdreaux ont tout de même pu être relâchés à Dampierre.

➤ **Dossier éolien :**

Là encore, notre Fédération, par le biais de son service technique, s'est fortement impliquée auprès des opérateurs en termes d'état des lieux, d'audit et de mesures compensatoires.

➤ **Piégeage**

Formation piégeage et suivi des captures :

En novembre et décembre 2009, 48 nouveaux piégeurs, contre 36 l'an passé, ont suivi la formation réglementaire et ont obtenu leur agrément préfectoral.

Il faut dire que l'obligation d'être agréé concerne maintenant les utilisateurs de chatières et autres boîtes, ce qui n'est peut-être pas étranger à l'augmentation du nombre de candidats à l'agrément.

Cette formation est assurée par M. **Laurent JACQUARD**, moniteur de piégeage, assisté de Sylvère MONCHATRE.

Pas de petit gibier sans piégeage, nous ne le répéterons jamais assez !

Dans l'Aube, on dénombre 299 piégeurs actifs ; cela peut paraître peu, mais c'est tout de même 4 fois plus qu'en 95/96.

Parallèlement, et toujours depuis 1995, le nombre de communes piégées est passé de 88 à 216, dans le même temps, la surface piégée atteint 151.781 ha contre 60 000 en 95 et le nombre de renards capturés est passé de 657 à 1.723.

Mais, il reste encore beaucoup à faire, car sur trop de territoires de chasse, le piégeage est inexistant ou insuffisamment pratiqué.

Suivi des bilans de captures par piégeage

Espèces	Saisons						
	08/09	07/08	06/07	05/06	04/05	03/04	02/03
Renards	1 723	1 835	1 827	2 019	1 772	1 944	1 982
Mustélidés	688	705	631	763	577	713	801
Corvidés	5 194	4 128	5 789	5 049	4 316	4 510	3 761
Ragondins/Rats musqués	1 633	1 359	1 333	1 525	1 717	2 326	2 163

Un grand merci aux piégeurs qui se mobilisent sans compter.

Chaque Société doit se faire un devoir de les aider, en les dédommageant des frais qu'ils engagent lors de leurs déplacements, ou encore par la fourniture de pièges. Ne méritent-ils pas d'obtenir un droit de chasse gratuit en remerciement de leur action salutaire pour le petit gibier ? Chacun doit avoir à l'esprit que c'est un judicieux investissement pour l'avenir!

La FDCA, quant à elle, subventionne annuellement, à hauteur de 3.800 €, l'Association des Piégeurs, qui répercute cette somme sur le prix des pièges qu'elle fournit à ses adhérents à moindre coût.

FORMATION DES GARDES CHASSE PARTICULIERS

Les premières sessions de formation, d'une durée de 18 heures réparties sur 2 journées, se sont déroulées au Siège de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube.

Quatre formations dont la dernière a eu lieu en octobre 2009 ont concerné 74 gardes qui se sont vu délivrer l'agrément préfectoral.

Cette formation est gratuite. Elle est dispensée par les techniciens fédéraux MM. Laurent JACQUARD et Sylvère MONCHATRE assistés de deux gardes de l'O.N.C.F.S. et de M. Didier RYBEIROL, Major de Gendarmerie à la retraite.

Pour fastidieuse qu'elle soit, la partie législation a été judicieusement complétée par des jeux de rôles, mettant les futurs gardes en situations réelles pour leur apprendre comment intervenir, interpellé, contrôler les permis, les armes, les munitions, les carniers et ce, en toute sécurité et pour le garde et pour les chasseurs.

Les candidats à l'agrément sont invités à retirer leur dossier au secrétariat de la F.D.C.A. Les inscriptions seront validées par ordre d'enregistrement.

Tout comme le piégeur, le garde chasse a un rôle déterminant en matière de régulation des prédateurs qu'il peut pratiquer à tir toute l'année. C'est un atout maître en faveur du petit gibier!!

➤ **Recueil et analyse des tableaux de chasse**

ESPECES	2009/ 2010	RAPPEL ANNEES PRECEDENTES					
		08/09	07/08	06/07	05/06	04/05	03/04
Sanglier (1)	7101	9000	6 516	5 461	5 915	6 580	6 372
Lièvre	6654	5 329	6 968	6 272	6 189	5 951	5 613
Perdrix Grise	7422	0	9 715	5 017	11 658	8 659	6 262
Renard (2)	4068*	4 013	5 153	3 341	3 721	3 497	3 576

(1) hors parcs et enclos

(2) hors piégeage y compris **929*** de nuit par les lieutenants de l'ouvèterie

➤ **Suivi des dossiers de subventions fédérales**

↳ **Petit Gibier** : 66 600 € contre 70 892 € l'année précédente.

	Nombre	EUROS (€)	EUROS (€) n-1
Maïs, chanvre, chaume délocalisés (sites expérimentaux)	26 ha	4 977.18	1 499.40
Jachères faune sauvage	57ha	3 175.11	3 907.73
Agrainoirs – Subvention	5 760	8 310.00	8 696.00
Agrainoirs - Achat	2 160	8 985,00	8 100.10
Cultures à gibier (subventions) dont chaumes de maïs 153.45 €	90 ha	12 007.75	13 109.84
Bandes intercalaires (non subventionnées par la Région)	0	0	7 189.53
Plantations (arbustes) 3 686.50 €	13 141 plants	7 064.00	11 755.71
fournitures bâche plastique 3 377.50 €			
Volières de pré-lâchers	18	3 500.00	0
Cages à corvidés et à renard	24	3 646.00	1 672.00
Sous-Total Aménagements = 82%	-	51 665.04	55 930.21
Plan de chasse ou non tir + Aides exceptionnelles aux G.I.C (919.25 + 6.455.,05)	134 716ha	7 374.30	6 627.50
Comptages Sociétés et GIC	11 407ha	3 631.60	4 042.30
Sous-Total Gestion = 18%	-	11 005.90	10 669.80
TOTAL		62 670.94	66 600.01

A ces **62 671 €** de subvention et d'aide en faveur du Petit Gibier, il convient d'ajouter **les charges de personnels Administratif et Technique.**

↳ **Grand Gibier** :

Dotation de pierres de sel	11 249.86 €	<u>Contre en 2009</u>	12 552.87 €
Subventions Clôture GIC/PGCA	26 497.40 €		26 011.00 €
Jachères Faune Sauvage	959.62. €		1 031.39. €
	38 706.88 €		39 595.26 €

➤ **Liste Départementale des espèces classées nuisibles :**

L'analyse des relevés de piégeage et de l'enquête "Dommages Prédation" a permis jusqu'en 2006 de réactualiser l'étude scientifique débutée en 95 réalisée par Madame MORA, Docteur en Biologie.

Ces résultats sont chaque année présentés à la **C.D.C.F.S.** qui doit émettre un avis. Ils servent de base au Préfet pour justifier son arrêté annuel fixant la liste des espèces classées nuisibles.

Les conclusions de cette étude, qui se confirment au fil du temps, démontrent que le piégeage est une activité raisonnée et nécessaire, qui ne met nullement en cause l'avenir des espèces de prédateurs.

Les relevés de captures et surtout les attestations de dommages prédation concernant les mustélidés (Martre, Fouine, Putois), dont le classement nuisible est fortement contesté par nos opposants, étaient d'une importance capitale. Malheureusement au fil des ans, le nombre d'attestations pour les espèces martre et putois qui nous parvenaient diminuaient progressivement pour devenir inexistantes en 2009. Conséquence : cette faille a été exploitée par l'ASPAS devant le tribunal administratif et la martre et le putois ont été retirés de la liste des nuisibles. C'était prévisible et chaque année nous lançons des mises en garde à ce sujet. Si nous voulons retrouver ces espèces sur la liste, il va falloir fortement se remobiliser

Il est rappelé que ces attestations sont disponibles auprès des piégeurs, gardes particuliers, responsables de chasse ou encore au Siège de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube.

Aussi, il vous est demandé avec la plus grande insistance, dès que vous en avez connaissance, de contacter toute personne victime de prédation et de lui faire remplir une fiche **en indiquant bien la nature, l'auteur et le montant du préjudice subi**

(1 seule fiche par espèce de prédateur).

Les photographies sont également les bienvenues.

1 exemplaire vous a été remis (à photocopier autant que de besoin).

Merci d'apporter le plus grand soin à leur rédaction.

➤ **Suivi et animation des P.G.C. Petit et Grand Gibier**

Chaque P.G.C. est une entité de gestion spécifique, qui nécessite des mesures réglementaires particulières. Ils ont tous pour origine une structure de type G.I.C.

➤ **Suivi du matériel de prévention**, installé et entretenu par les chasseurs, en collaboration avec les agriculteurs.

Plus de 600 kilomètres de clôtures électriques à 2 ou 3 fils sont en service dans le département.

➤ **Participation aux battues administratives** de repousse ou à tir de sangliers, lorsque le besoin s'en fait sentir.

➤ **Participation aux divers réseaux de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et de la Fédération Nationale des Chasseurs :**

- Gibier d'Eau
- Grand et Petit Gibier
- Prédateurs
- Migrateurs
- SAGIR (surveillance sanitaire de la faune et notamment dans le cadre de la grippe aviaire)

Les analyses sont réalisées par le Laboratoire Départemental d'Analyses Vétérinaires, et intégralement financées par la FDCA pour un montant avoisinant 8000 €, hors frais de personnels et de fonctionnement.

47 cadavres ont ainsi été analysés en 2009 :

16 chevreuils (10 en 2008), 27 lièvres (35 en 2008), 1 perdrix (5 en 2008), et 3 renards hors protocole échinococcose (3 en 2008).

49 appelants ont été par ailleurs écouvillonnés dans le cadre de la surveillance H5N1

CONTINUITÉ DE L'EXPERIMENTATION SUR LES 3 COMMUNES DE L'ARDUSSON

(Marigny le Château, Rigny la Nonneuse, Saint Martin de Bossenay)

Concernant la superficie aménagée (1 %) SAU, nous sommes passés de 37 ha aménagés en 2008 à 28 ha en 2009. Cette diminution de surface s'explique par le fait que des exploitants n'ont pas pu conserver des chaumes de céréales trop versées pour être maintenues et intéressantes pour la faune sauvage.

En effet, des aménagements servant à diviser nos blocs de cultures sont maintenus sur pied après moisson (chaume de céréales, bande de chanvre délocalisée...). Du fait de leur diminution, l'investissement, donc le coût de revient annuel par chasseur de ces aménagements, est lui aussi en baisse de 150 € en 2007, il passe à 67 € en 2008, pour arriver à 43 € en 2009.

Pour la 3^{ème} année consécutive, la reproduction de la perdrix a été aussi mauvaise que pour le reste du département.

18.7 couples / 100 ha au printemps 2008

9.7 couples / 100 ha au printemps 2009

6.4 couples / 100 ha au printemps 2010

Pour ne pas hypothéquer l'avenir, aucune des 3 sociétés n'a chassé la perdrix cette saison.

La pression de régulation des prédateurs a été maintenue : (de l'ordre de 1.3 renard/100ha et de 10 corvidés/100ha).

Pour l'avenir, les aménagements effectués sur le site pourraient intégrer le réseau Agri-faune.

Quoiqu'il en soit les chasseurs locaux gardent confiance en continuant pour la 6^{ème} année à mener de front sur 3 800 ha les 3 actions fondamentales en faveur du petit gibier que sont :

- Régulation des prédateurs par tous moyens légaux.

- Aménagement des territoires (1 % de la SAU) : bandes intercalaires, bandes de maïs délocalisées en plaine, agrainoirs etc..
- Gestion des espèces avec suivi des populations et prélèvements adaptés avec dispositif de marquage. En effet, ils sont convaincus que leur population de perdrix remontera plus rapidement qu'ailleurs dès la première saison de bonne reproduction et ce grâce à la politique de gestion qu'ils mènent en commun.

Tous les aménagements sont pris en charge aux 2/3 par la FDCA. Le souhait des acteurs locaux a été de reconduire cette expérimentation pour une même durée et ce malgré la modification de la réglementation PAC induisant la disparition des jachères.

A cet effet, de nouvelles pistes d'aménagements sont proposées par les exploitants agricoles, et étudiées par le Service Technique de la F.D.C.A. Elles ont été mises en œuvre dès le printemps (bandes de luzerne, chaumes de blé, chanvre délocalisé,...), toujours en respectant l'objectif d'aménager 1 % de la S.A.U.

En ce qui concerne le Lièvre, les prélèvements se sont maintenus aux environs de 5 aux 100 ha, d'après les premières investigations, les effectifs seraient à la hausse et supérieurs à la moyenne départementale.

La dernière innovation expérimentale en faveur du petit gibier à l'initiative du Service Technique et du GIC Thibaud de Champagne, sponsorisée et financée par Syngenta, portant sur la création de bouchons de colza, n'a pu être reconduite par cette enseigne, malgré son intérêt très marqué. La FDCA devrait la reprendre à son compte.

Sauf mauvaise reproduction comme celle que nous l'avons malheureusement connu, preuve est faite que la motivation, la concertation et l'engagement conjoint sur le terrain des agriculteurs et des chasseurs qui sont des acteurs incontournables du monde rural, font la différence, dès lors que l'on met en pratique ces 3 concepts :

**AMENAGEMENT
PIEGEAGE
GESTION**

**L'ETUDE DE L'IMPACT DE LA PREDATION DU RENARD SUR LES POPULATIONS DE LIEVRE
(au milieu du qué)**

S'il nous faut attendre les conclusions que nous apportera la deuxième partie de l'étude, la tendance qui se dégage nous permet d'être optimistes pour la suite de cette étude qui devrait très certainement confirmer les résultats enregistrés au cours de la première phase qui s'est déroulée sur le GIC du Barrois.

A l'issue de ces 3 premières années, les éléments recueillis laissent à penser que la densité des renards a un réel impact sur celle des populations de lièvres. Si l'on sait que les rapaces, les corvidés s'attaquent aux levrauts, le renard apparaît aujourd'hui comme le premier prédateur de cette espèce.

Sur 3 ans, il a été prélevé 1 270 renards contre 300 avant l'étude, le pourcentage de jeunes dans le tableau de chasse est passé de 46% à 67% en moyenne.

Il n'est pas question ici d'éradication de l'espèce fut-elle classée "nuisible", mais bien de régulation.

Si ce résultat est aussi probant, ce n'est pas le fruit du hasard. Outre les tirs de nuit, la mobilisation des chasseurs, des gardes particuliers et surtout des piégeurs du Barrois a été déterminante.

Aujourd'hui, ce résultat se doit d'être confirmé par ces mêmes acteurs locaux ; mais cette fois ceux de la Sarce qui accueille la seconde phase de l'étude

Souhaitons leur pleine réussite et bon courage !

ACTIVITES DU SERVICE ADMINISTRATIF

Impossible de clore ce rapport d'activités sans évoquer le service administratif qui est au cœur de l'organisation fédérale et lui permet de fonctionner. C'est le service au service de tous !

Ses missions sont très variées ; c'est la raison pour laquelle son personnel est très polyvalent. Ces multiples tâches portent notamment sur la réalisation de courriers divers, rapports techniques, compte rendus, Plans de chasse, mais c'est aussi la comptabilité, l'accueil, les renseignements, les dégâts de gibier, le permis de chasser, sa validation, la préparation de l'Assemblée Générale, etc, etc,...

Sans que cela paraisse, le personnel administratif est très sollicité et doit s'adapter en permanence pour répondre dans les délais aux exigences du moment, ainsi qu'aux nombreuses sollicitations des adhérents.

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA FEDERATION REGIONALE DES CHASSEURS DE CHAMPAGNE ARDENNE

La Fédération Régionale des Chasseurs et la chasse en Champagne Ardenne en quelques chiffres :

La Fédération Régionale est la porte parole **des 42 000 Chasseurs de Champagne Ardenne**, soit plus de 3,5 % de la population de Champagne Ardenne.

La chasse en Champagne Ardenne a un poids économique **important 101 millions €**.

Elle assure la représentation des Fédérations Départementales à l'échelon régional auprès des diverses instances (administratives , agricoles , forestières etc ...)

C'est un lieu de débat entre les différentes Fédérations de la région. Elle conduit et coordonne des actions en faveur de la gestion de l'espace et des espèces.

Un des éléments les plus importants a été la signature et la mise en place de la convention Agri Faune Champagne Ardenne entre différents partenaires : Chambre Régionale d'Agriculture, Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles, O.N.C.F.S., et la Fédération Régionale des Chasseurs de Champagne Ardenne qui a recruté pour l'occasion une ingénieure en plus de son directeur.

L'objet d'AgriFaune est d'allier agriculture, faune sauvage et chasse. Par la signature de cette convention, tant au niveau national que régional, les différents partenaires ont marqué leur volonté de consolider et de renforcer les liens de coopération déjà existants, en vue de développer une synergie entre agriculture de production et développement du petit gibier et de la faune sur les territoires agricoles.

Outre la volonté politique des signataires, était attendue la concrétisation de cette belle idée dans les faits...ce qui a été réalisé.

La F.R.C. accompagne l'étude LIEVRE "Mesures de l'impact de la prédation du renard sur le lièvre dans deux zones contiguës de l'Aube", en collaboration avec l'O.N.C.F.S. ainsi qu'actuellement l'étude PERDRIX .

La F.R.C. Champagne Ardenne a contribué au suivi du dossier de l'ouverture anticipée de la Perdrix grise en Champagne Ardenne.

Elle a réussi également à donner la possibilité aux chasseurs de pouvoir tirer le lapin de garenne sous certaines conditions à partir du 15 aout. **La Fédération Régionale des Chasseurs prépare les Fédérations de Chasseurs à identifier des lignes mobilisables pour la mise en œuvre d'opérations de développement :**

Le meilleur exemple en est l'implantation de haies, financée par le Conseil Régional de Champagne Ardenne, L'importance de la haie pour l'ensemble de la faune et de la flore dans nos plaines de Champagne Ardenne n'est plus à démontrer.

Participation à plusieurs réunions nationales :

- Réunions des représentants des Fédérations Régionales des Chasseurs afin de coordonner les actions, surtout vis-à-vis des pouvoirs publics,
- Journées d'échange entre F.R.C. et O.N.C.F.S.,
- Participation à différents colloques ou réunions concernant la chasse, la faune, la préservation des habitats..., au niveau national et européen,
- Participation à la création d'un outil de gestion des données "observatoire des données" par les F.R.C.

Participation active à différentes réunions ou manifestations au niveau régional :

- Commission de la Forêt et des produits forestiers de Champagne Ardenne,
- Comité Directeur du lac du Der, de la réserve de la Horre,
- Réunions sur la Certification Forestière en Champagne Ardenne (PEFC); il est rappelé que la F.R.C. est membre de son Conseil d'administration

Différentes journées de travail réunissant les techniciens et les directeurs sur des thèmes spécifiques :

- Création d'un groupement d'achat concernant le matériel de protection des cultures, les produits phytosanitaires et le matériel administratif... qui a permis aux Fédérations Départementales de faire des économies non négligeables
- Organisation et gestion de la formation CHASSEURS A L'ARC
- Organisation de la formation aux premiers secours à destination du personnel des Fédérations Départementales "*Pouvoir agir et réagir en cas de problème*" est essentiel.